

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le droit international de l'environnement se trouve en ce moment en pleine effervescence. Deux importantes négociations, soit celles sur le changement climatique et sur la conservation de la diversité biologique, ont débuté cette année et doivent s'achever si possible avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992. Des discussions sont aussi entamées pour l'adoption à Rio d'une Charte de la Terre sur la responsabilité des États, et peut-être aussi des individus, en matière d'environnement et de développement.

Plusieurs autres négociations sont en cours. Au sein de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE), le Canada participe à la négociation d'un Protocole sur les composés organiques volatils (COV), qui contribuent à la pollution atmosphérique par la formation d'ozone au niveau du sol, ainsi que d'une Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, et d'une autre Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

En février, le Canada a ratifié le Protocole sur les émissions d'oxyde d'azote négocié, comme le Protocole sur les COV, sous l'égide de la Convention de 1979 de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Il a signé à Espoo, Finlande, aussi en février, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, négociée au sein de la CEE.

En mars, le Canada et les États-Unis ont signé un important Accord sur la qualité de l'air qui fournit un cadre global pour la gestion de la pollution atmosphérique entre les deux pays.

D'autre part, le Canada a participé activement à la préparation d'une stratégie pour la protection de l'environnement dans l'Arctique, signée par les ministres de l'environnement des pays riverains de l'Océan arctique à Rovaniemi, Finlande, en juin. De même, en sa qualité de partie au Traité sur l'Antarctique, le Canada a participé à la négociation d'un Protocole sur la protection de l'environnement dans l'Antarctique qui sera signé à Madrid en octobre.

Enfin, le Canada est engagé dans l'élaboration de la réglementation nécessaire pour la ratification de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, signée en mars 1989, mais qui n'est pas encore en vigueur.